

APPEL À CANDIDATURES : PATRIMOINE COMMUN

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, le Centre Photographique Marseille, avec le soutien du Département des Bouches du Rhône, lance un ensemble de cinq commandes photographiques auprès des auteurs et auteures photographes du département. Cette ensemble de commandes répond au double objectif pour le Département de soutien à la création et aux artistes, fortement fragilisés.e.s du fait de la crise sanitaire, et de valorisation du territoire des Bouches du Rhône. Elle s'inscrit dans la suite logique de celle réalisée en 2020.

Ces commandes photographiques devront être réalisées durant l'été 2021, et seront présentées au Centre Photographique Marseille à la fin de l'année 2021.

Elles auront pour objet un ensemble de prise de vue de 5 communes du département : Châteauneuf-les-Martigues, La Ciotat, Pelissanne, Saint-Chamas, Tarascon.

Le thème Patrimoine Commun, peut être abordé d'un point de vue très large : historique ou contemporain, architectural, écologique, humain, animal ou végétal...

Pour faire acte de candidature les artistes doivent :

- Présenter un dossier artistique personnel.
- Écrire une note d'intention d'une page maximum sur leur approche possible de cette notion de patrimoine commun.
- Décrire son statut actuel (salarié, auto-entrepreneur, artiste affilié, autres...) et l'impact de la crise du COVID-19 sur celui-ci (10 lignes maximum)
- Fournir l'attestation de numéro de Siret (INSEE) et l'attestation de vigilance (URSSAF)
- Vivre et travailler dans le département des Bouches du Rhône.

En fonction des projets les artistes sélectionnés se verront attribuer une ville du département qu'ils devront photographier durant l'été 2021.

Critères de Sélection par ordre d'importance :

1. Qualité du travail personnel et intérêt pour le thème de la commande.
2. Parité et pluralité.
3. Situation économique des artistes. Disponibilité

Les collectifs de photographes peuvent candidater. Les personnes ayant déjà postulées en 2020 peuvent à nouveau candidater.

Ces éléments doivent être transmis par courriel avant le mardi 1^{er} juin minuit à l'adresse suivante : communication@centrefotomarseille.fr

Aucun renseignement complémentaire ne sera fourni par téléphone.

Composition du comité artistique de sélection :

- **Hélène Audiffren, conseillère Arts-Visuels de la DRAC PACA**
- **Alexandre Field, architecte**
- **Erick Gudimard, directeur du Centre Photographique Marseille**
- **Nicolas Misery, directeur adjoint des musées de Marseille**
- **Delphine Paul, directrice des études et de la recherche de l'ENSP d'Arles**
- **Aurore Valade, artiste-photographe**
- **Deux représentants du département des Bouches du Rhône**

Les cinq candidat.e.s sélectionné.e.s devront déposer au Centre Photographique un ensemble de fichiers numériques format haute définition, au plus tard le 30 octobre 2021. Ils resteront propriétaires des droits d'auteur sur ces images.

Un jeu de tirages sera conservé aux Archives Départementales, pour donation et intégration dans les fonds figurés des Archives Départementales des Bouches du Rhône. Toute utilisation par les Archives se fera dans le cadre légal existant, après accord des photographes.

La production sera également mise en ligne sur le site www.inventaire.net.

Une première présentation intermédiaire du résultat de la commande se fera au Centre Photographique Marseille durant trois semaines à la fin de l'année 2021. Des présentations ultérieures pourront avoir lieu dans les communes concernées ou d'autres lieux du département. Les images produites lors de la commande seront libres de droit, à effet d'exposition ou de diffusion par le Centre Photographique Marseille ou par le Département, pour une période de trois ans.

Tout autre utilisation éventuelle de ces images fera l'objet de nouvelles conventions.

Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} juin 2021 à minuit.

Date de sélection des artistes : 15 juin 2021.

Durée des prises de vues : 4 à 5 semaines sur une période de trois mois.

Remise des fichiers : 30 octobre 2021 au plus tard.

Le Centre Photographique assurera un accompagnement des photographes dans le suivi de l'approche artistique, la sélection des images, la valorisation et la présentation du travail.

- **Montant des droits** et honoraires liés à cette commande : **4 000 € brut**.
- **Forfait** pour déplacement, per diem et frais **techniques** à hauteur de **500 €** sur présentation de justificatifs.
- Une **avance** de 1500 euros sera versée en début de commande, le solde à réception.
- Les frais de production des tirages pour les événements annoncés dans cet appel seront pris en charge par le Centre Photographique Marseille
- Une **convention** sera signée entre le Centre Photographique et les auteur.e.s, qui précisera notamment que la cession des droits concerne uniquement le cadre des productions et expositions mentionnées dans cet appel à candidatures.